

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 22 octobre 2024 à 19 heures

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION - Thierry BERRES – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL - Jean-Luc SAUTEL – Corinne LARCHER - Eric BOISSIN – Régine MARCY - Albert MOZZATTI – Danièle REYNAUD

Absents excusés : Lysiane FREMON – Stéphanie PREVOST - Brigitte QUERE –

Absents non excusés : – Alain CHARTIN

Procurations : Lysiane FREMON à Jean-Pierre LAPORTE - Stéphanie PREVOST à Martine CARRIER - Brigitte QUERE à Dominique POUGET TIRION –

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

Hommage à Daniel MORSELLI et minute de silence ; lecture de la carte de remerciements de son épouse

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

APPROUVE A L'UNANIMITE

Décision du Maire

Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de 200 000€ à la Caisse d'Épargne pour le financement des besoins ponctuels de la trésorerie dans les conditions suivantes :

- Montant : 200 000.00 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt applicable à un tirage ESTER* + marge de 0.08 %

*[Dans l'hypothèse où l'EONIA serait inférieur à Zéro, l'ESTER sera alors réputé égal à Zéro]

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu

- Frais de dossier : 500 €

- Commission de non-utilisation : 0.15 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

A ce jour, la municipalité n'a pas activé cette ligne de trésorerie

1. Election d'un nouvel adjoint au Maire article

Remplacement de Daniel MORSELLI : le poste de l'urbanisme est important et chronophage et ne permet pas de se passer d'un remplaçant. Afin de respecter la parité c'est un élu masculin qui doit occuper ce poste. Le vote se fera par bulletin secret.

Il est décidé en article premier que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le rang de 5^{ème} adjoint et que le 5^{ème} adjoint actuel passera au rang de 4^{ème} adjoint

Thierry BERRES - Eric BOISSIN se portent candidats

Le vote est à bulletin secret ; il y a 16 votants

- Pour Thierry BERRES : 13
- Eric BOISSIN : 1
- Albert MOZZATTI : 1
- Bulletin blanc : 1

16 votes exprimés donc majorité absolue pour Thierry BERRES qui devient 5^{ème} adjoint

Thierry Berrès remplaçait déjà Daniel depuis son départ en maladie au mois de mai. Il aura pour mission l'urbanisme et la voirie

C. Larcher : y a-t-il un suivi des dossiers et une formation

T. Berrès : oui je me rapproche de la secrétaire qui est une technicienne formée à l'urbanisme et des services de la DDT avec lesquels une convention d'assistance a été souscrite.

Je tiens à remercier les membres du conseil municipal pour leur décision et la confiance qu'ils me font.

2. Fixation de l'indemnité de l' élu

Les indemnités de fonction sont octroyées conformément aux articles L 2123-20 du CGCT et sont identiques à celles que percevait Daniel Morselli

APPROUVE A L'UNANIMITE

3. Désignation des commissions

Il est proposé au conseil les postes occupés par Daniel Morselli et selon la liste jointe à la présente. Le vote est accepté à main levée et à l'unanimité.

C. Larcher : *Il est difficile pour les actifs d'assister aux commissions qui ont lieu en journée*

Le Maire et Nicole Djian : *Les commissions ont été programmées à 18h30 en début de mandat, c'est encore le cas par exemple pour la Commission Communication. Les élus encore actifs ne venant que très peu ou pas du tout, elles sont reprogrammées en journée.*

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. Régularisation de la zone graphique zone accélération énergétique à Serre de Varlet

Les zones dessinées sur le portail national par le Maire ne correspondent pas à la délibération. Il faut donc délibérer pour les mettre en conformité avec les termes de la délibération du 28 novembre 2023.

C. Larcher : *le courrier du Préfet en date du 23 juillet 2024 précise que le volume des zones d'accélération définies ne permettra pas l'atteinte des objectifs définis au niveau régional et qu'une seconde phase d'identification de zones d'accélération sera engagée. Qu'en est-il à Lablachère. ?*

Le Maire : *rien ne pourrait se faire sans la décision du conseil municipal. A ce jour aucune autre zone d'accélération n'a été programmée.*

Le Maire : *je tiens à préciser enfin que le projet sur la décharge semble rencontrer des difficultés à se réaliser.*

APPROUVE A L'UNANIMITE

5. Avis sur un projet photovoltaïque à Serre de Varlet

Le maire informe le conseil que la commune a été sollicitée par Monsieur GERMAIN Emmanuel, pour un projet d'aménagement d'un parc photovoltaïque au sol dans le secteur de Serre de Varlet sur la commune de Lablachère.

Il s'agit d'un projet sur une superficie de 23 490 m² sur la parcelle cadastrée F45 en bordure du CD104 et en zone naturelle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le conseil municipal est sollicité pour donner son avis.

Corinne LARCHER : *l'endroit se trouve bien en Natura 2000 ?*

Le Maire : *ce n'est pas précisé dans le dossier fourni par M GERMAIN mais oui c'est bien en Natura 2000.*

J'ai attiré l'attention de M GERMAIN sur ce point et la position de certaines associations particulièrement rétives à du photovoltaïque à cet endroit.

Le Maire : *je n'ai pas connaissance d'autres projets d'implantation de champs photovoltaïques à Lablachère. Si on me demande de privilégier les zones artificialisées ou les toitures communales je répondrai que le maximum a été fait, qu'il reste peut-être le toit de l'école publique et que je n'ai pas de parking suffisamment grand pour ce type d'implantation.*

Enfin, il faut être prudent avec les zones artificialisées au regard du Zéro Artificialisation Nette.

1 abstention – Eric BOISSIN

0 favorable

15 défavorables

6. Modification tableau places et voies communales ajout Place de l'Auzon

Le maire expose au conseil que la commune a aménagé le terrain situé au n° 199 Route de Planzolles pour le disposer en parking arboré. Cette place longue de 39m et large de 30m est d'une superficie de 1 170m²

Elle prend l'appellation de Place de l'Auzon et portera le numéro P11au tableau de classement des voies et des places communales. Ce parking sera végétalisé et embellira le quartier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

7. Décision modificative augmentation de crédits - Budget mairie

Décision modificative augmentation de crédit du budget mairie

Report du déficit d'investissement de 2023 approuvé lors de la séance du 18 mars 2023 du compte administratif au budget 2024.

Dépenses		Recettes	
Déficit reporté	394 449.43€	Emprunt	394 449.43€

Martine Carrier précise que cette écriture est d'ordre budgétaire et qu'à ce jour aucun emprunt n'a été contracté

APPROUVE A L'UNANIMITE

8. Décision modificative virement de crédits – Budget mairie

Décision modificative Virement de crédit

Ajustement des crédits d'investissement

Virement de compte à compte, dépenses d'investissement 4000€ et recettes d'investissement 4000€

APPROUVE A L'UNANIMITE

9. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Monsieur le maire expose au conseil municipal que considérant l'inscription sur liste d'aptitude du CDG73 d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à réussite de l'examen d'un agent et que l'agent donne toute satisfaction il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi. à temps complet à compter du 15/11/2024.

APPROUVE A L'UNANIMITE

10. Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

La suppression, à compter du 23 octobre 2024, d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet qui est disponible depuis plusieurs années

APPROUVE A L'UNANIMITE

Questions diverses

- Pumptrack et voie partagée

Le pumptrack a été inauguré. C'est un véritable succès et nous ne nous sommes pas trompés. Cet investissement a coûté 125 000€ subventionné à hauteur de 80%

Tracé de la voie partagée : de la continuité de Joyeuse jusque l'intersection avec la route de Payzac. Il sera ajouté un cheminement piéton de la cave au panneau d'agglomération Route de Planzolles. Travaux prévus en 2025.

Thierry BERRES : tous les propriétaires des terrains nécessaires au passage de la voie douce sont d'accord pour une cession à la CdC

Corinne LARCHER : la nature de la voie piétonne Route de Valgorge ?

Thierry BERRES : en dur et sécurisée – nous sommes en bordure d'une voie départementale et les contraintes de sécurité sont plus importantes.

- Les agences postales communales

Dans le cadre de son budget l'Etat avait décidé de ponctionner plusieurs dizaines de millions sur ces aménagements des agences postales/municipales. Il aurait fait marche arrière devant la réaction des élus. Il faut rester prudent

- **Congrès des Maires de l'Ardèche le 24 octobre 2024 et congrès des maires à Paris du 19 au 21 novembre 2024**

Des impératifs nous empêchent de nous rendre au congrès des maires de l'Ardèche à Guilherand-Granges, Régine Marcy ira seule et nous fera un rapport des sujets abordés

Congrès des Maires à Paris : Roger et Régine seront présents ; très intéressant en ce qui concerne les budgets en raison des baisses programmées.

Antennes relais : Orange et FREE (clocher) SFR antenne la Raze

Des opérateurs Orange, Free et SFR, pour respecter les directives de l'Etat concernant l'accès de tous au téléphone mobile, installent des antennes relais un peu partout sur le territoire.

Orange a déposé une déclaration préalable pour l'installation de trois nouvelles antennes sur le clocher. Free demande également de mettre des antennes à l'intérieur du clocher.

SFR après étude de secteurs géographiques ne peut pas s'installer dans le clocher mais souhaite monter une antenne de 35 m de haut à la Raze sur un angle du stade de foot et sur un mat autonome. Cet endroit est éloigné des maisons d'habitation. Si SFR ne trouvait pas d'accord avec la commune il serait allé chercher un terrain privé.

Il s'agit ici vraisemblablement d'antennes 5G

Corinne LARCHER : *il n'existe pas une association opposée à la mise en place de ces antennes sur le clocher ?*

Le Maire : *oui en effet il existe une association.*

- **Compétence Eau Assainissement – Transfert obligatoire en 2026 :**

Le Premier ministre s'est déclaré favorable à la suppression de cette obligation. Le Senat a déposé un texte dans les mêmes termes qui sera examiné par les Députés. Il faut rester prudent et attendre la concrétisation officielle de cette décision.

- **Projet spectacle Pittocha 10 et 11 octobre 2025 à la Raze**

CHIEN FOU ! (PITTOCHA) est une association de Payzac qui souhaite monter un spectacle PITTOCHA, en 10/2025 pour 4 représentations, mais ne bénéficie pas de la place suffisante à Payzac. La commune de Lablachère et cette association étudient la possibilité de s'installer à la Raze sur un terrain communal. Le Maire est surpris que le président du SMAM propriétaire du parking n'a pas été contacté.

- **Budget de l'Etat et impacts sur les collectivités territoriales**

L'Etat demande aux collectivités territoriales un effort de 5 milliards d'euros.

Il envisage d'écrêter la TVA et le remboursement du FCTVA, d'augmenter sensiblement les cotisations CNR, de verser les Dotations annuelles sans les indexer sur l'inflation ... il y aura une baisse du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) sur les dépenses d'investissement de 16.40% à 14.85%

La DGF (dotation globale de fonctionnement) devrait être maintenue à son niveau de 2024 mais sera tout de même en baisse, car pas indexée sur le coût de l'inflation

Les écoles maternelles : en projet, 3000 postes en moins

Bref beaucoup d'efforts qui risquent de mettre à mal les budgets communaux.

- **Intempéries des 16 et 17 octobre 2024**

Pas de dégât sur Lablachère sauf l'école privée dont la cantine a subi une inondation. La mairie demandera la reconnaissance de l'état de catastrophe naturel si besoin.

C. Larcher : *Malgré l'alerte rouge, la cave coopérative a fait son vin nouveau et de nombreuses voitures se sont déplacées sans tenir compte de la consigne de ne pas sortir après 18h.*

Le Maire : *j'ai averti la Cave coopérative, mais ils ne pouvaient pas faire autrement en raison des achats déjà effectués*

Tour de table

Martine CARRIER : en ce moment il y a un démarchage commercial des opérateurs en lien avec la fibre. Ils passent de nombreux appels et les administrés s'interrogent sur l'honnêteté des propositions qui leur sont faites et m'appellent pour avis.

Il est préférable de se raccorder maintenant car dès que le déploiement sera terminé les rendez-vous seront bien plus longs à obtenir.

En cas de mauvaise foi des opérateurs qui indiquent que des particuliers ne sont pas raccordables, il faut insister et je conseille de me téléphoner ; j'essaierai de régler le problème comme je l'ai déjà fait pour d'autres administrés.

Le Maire : Attention à la disparition du cuivre : en 2026 plus d'offre commerciale pour le réseau cuivre et en 2028 ce sera terminé pour les téléphones reliés au cuivre

Roger HALEGOUET : le jeudi 17/10 dans la matinée, les élèves ont été évacués des écoles sur ordre du Département, consigne dont nous avons eu connaissance par le directeur de l'école publique. Les enfants dont les parents ne pouvaient venir de suite ont été gardés à la cantine. Les 100 repas de ce jour-là seront pris en charge par la commune.

Dominique POUGET TIRION : le personnel cure actuellement les fossés

Thierry BERRES : sans observation

Danièle REYNAUD : je rends visite en ce moment aux personnes très vulnérables – Le Club de l'Amitié a eu la bonne idée d'organiser Octobre Rose sur la commune le dimanche 20 octobre, en partenariat avec les associations. Les recettes reviendront intégralement à la Ligue contre le Cancer Ardèche (nous n'en connaissons pas encore le montant).

De nombreuses personnes se sont déplacées sur le marché, à la piscine et l'après-midi à la salle d'animation rurale pour des activités diverses (repas, concours de boule, musique, etc...)

Nicole DJIANN : La Ligue contre le Cancer a rejoint le club de l'amitié et les associations participantes à Octobre Rose à Lablachère. Une bénévole et cinq bénéficiaires ont tenu deux stands (piscine, marché et la salle d'animation l'après-midi). Cette manifestation a permis des contacts avec des personnes qui souhaitent des conseils et une prise en charge de soins paramédicaux par la Ligue et c'est vraiment un résultat essentiel pour cette journée ; les stands de la ligue ont fait une recette de 519€. Un grand merci à toutes les associations qui ont rejoint le Club de l'Amitié et œuvré pour la réussite de cette manifestation.

Bulletin municipal annuel 2024 : le budget généré par les encarts est presque atteint : une relance téléphonique sera effectuée la semaine prochaine. Les articles devant paraître doivent m'être envoyés avant la fin novembre. Pour rappel, je renvoie le CR de la dernière commission communication

Yannick MARCHAL : la CdC nous a réuni pour une information sur les pollinisateurs : 2 réunions ont eu lieu et nous aurons la visite d'un technicien pour conseiller sur les plantes nécessaires à la pollinisation (parking de l'Auzon). Au SICTOBA il y a de moins en moins de représentation et lorsque le quorum n'est pas atteint cela retarde les décisions.

Nous restons vigilants sur les signalétiques sauvages.

La calade devait être terminée mais compte-tenu des intempéries il a fallu bâcher ; devrait être terminée fin de semaine

Jean-Luc SAUTEL : sans observation

Eric BOISSIN : sans observation

Corinne LARCHER : sans observation

Régine MARCY : le parking du SMAM est trop fréquenté en raison de gîtes ouverts et de panneaux directionnels installés par le propriétaire.

Le Maire et Yannick MARCHAL : le problème a été réglé l'intéressé a été mis en demeure d'enlever les panneaux par ailleurs non réglementaires. Ceux-ci ont été enlevés.

Albert MOZZATTI : sans observation

La séance est levée à 22 h

Jean Pierre LAPORTE

Maire



Nicole DJIANN

Secrétaire de séance